ABS
PLATEFORME D'IMPORTATION BOIS ET DÉRIVÉS

LUMERA

TERRASSE COMPOSITE

- Design élégant
- Résistance testée
- Garantie 25ans



LA LUMIÈRE DU DESIGN EXTÉRIEUR

PERFORMANCE

ABS
PLATEFORME D'IMPORTATION BOIS ET DÉRIVÉS

GARANTIE 25 ANS FOURNISSEUR

CLASSEMENT FEU Bfl-S1

R12-R13

Lame de terrasse
23 x 133 mm - lg. 3,60ml



Lame de finition
23 x 133 mm - lg. 3,60ml





DONOLOC
Boîte de 175 clips + vis
1 boîte = 10 m²
Entraxe 40 cm

Surface en ASA haute densité **brossée** finement améliorant la résistance à la glisse de **classe R12-R13**



Profil évidée
Bon rapport qualité prix

LUMERA est une lame de terrasse de nouvelle génération, conçue pour répondre aux exigences les plus élevées en matière de durabilité, de stabilité et de sécurité, aussi bien en habitat résidentiel qu'en environnement professionnel.

Stabilité et fiabilité dans le temps
Grâce à sa structure innovante associant un noyau en PVC cellulaire et une surface en ASA haute densité, LUMERA garantit une stabilité dimensionnelle remarquable.

Robustesse et confort d'utilisation
Avec une forte capacité portante et une excellente résistance à la flexion, la lame LUMERA offre une solidité structurelle élevée.

Résistance accrue aux agressions extérieures
Imputrescible et insensible à l'humidité, LUMERA présente une absorption d'eau extrêmement faible et résiste parfaitement aux variations climatiques, aux UV et aux chocs.

Esthétique durable et entretien simplifié
La surface en ASA haute densité confère à la lame une forte résistance aux taches, à l'abrasion et aux rayures.



Noyer élégance



Gris minéral



Teak ambré


TEAK AMBRÉ



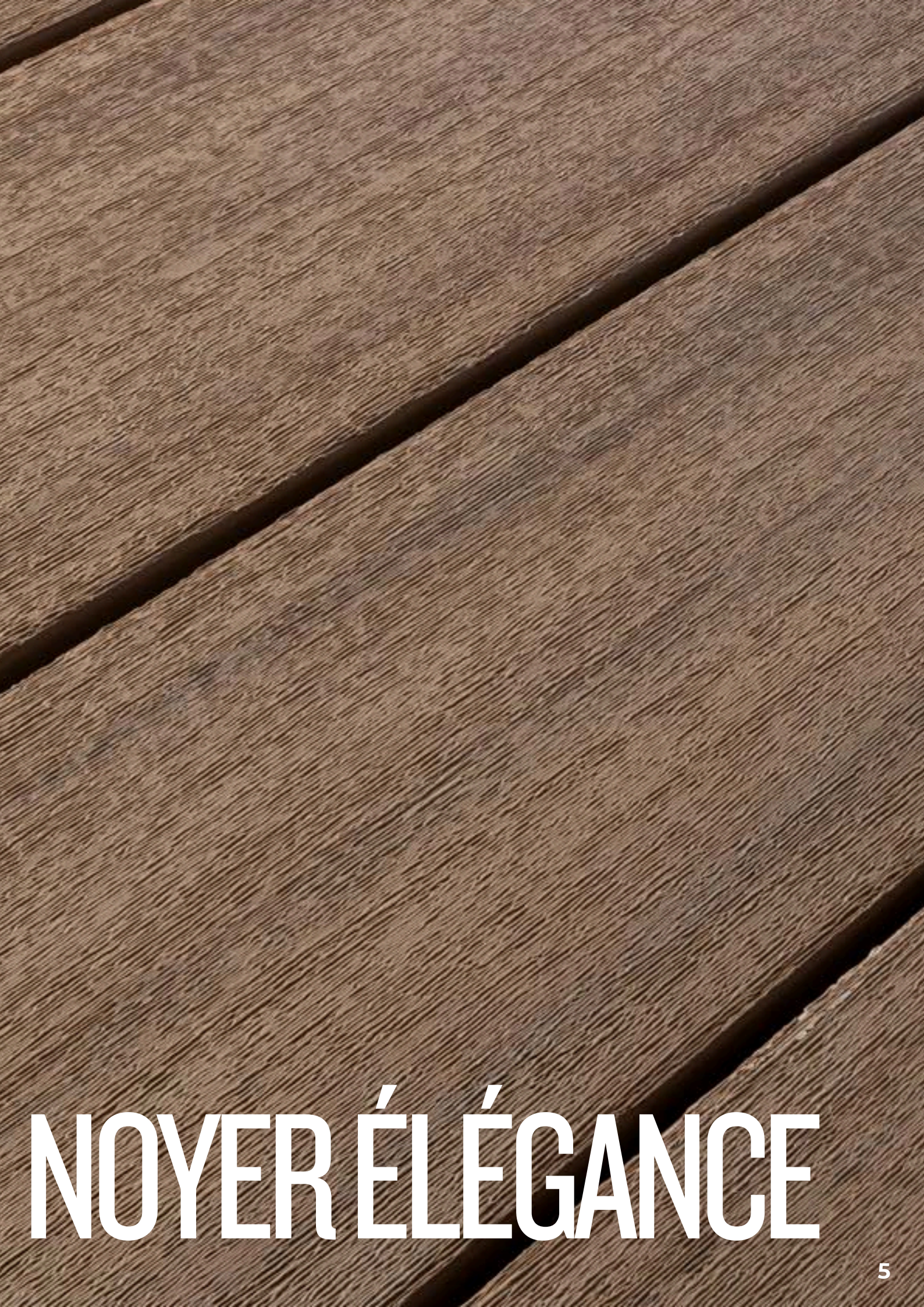
TEAK AMBRÉ





Teinte bois doré inspirée des essences méditerranéennes.
Les sous tons miel - ambrés sont sublimés par la texture fine.

LUMERA



NOYER ÉLÉGANCE



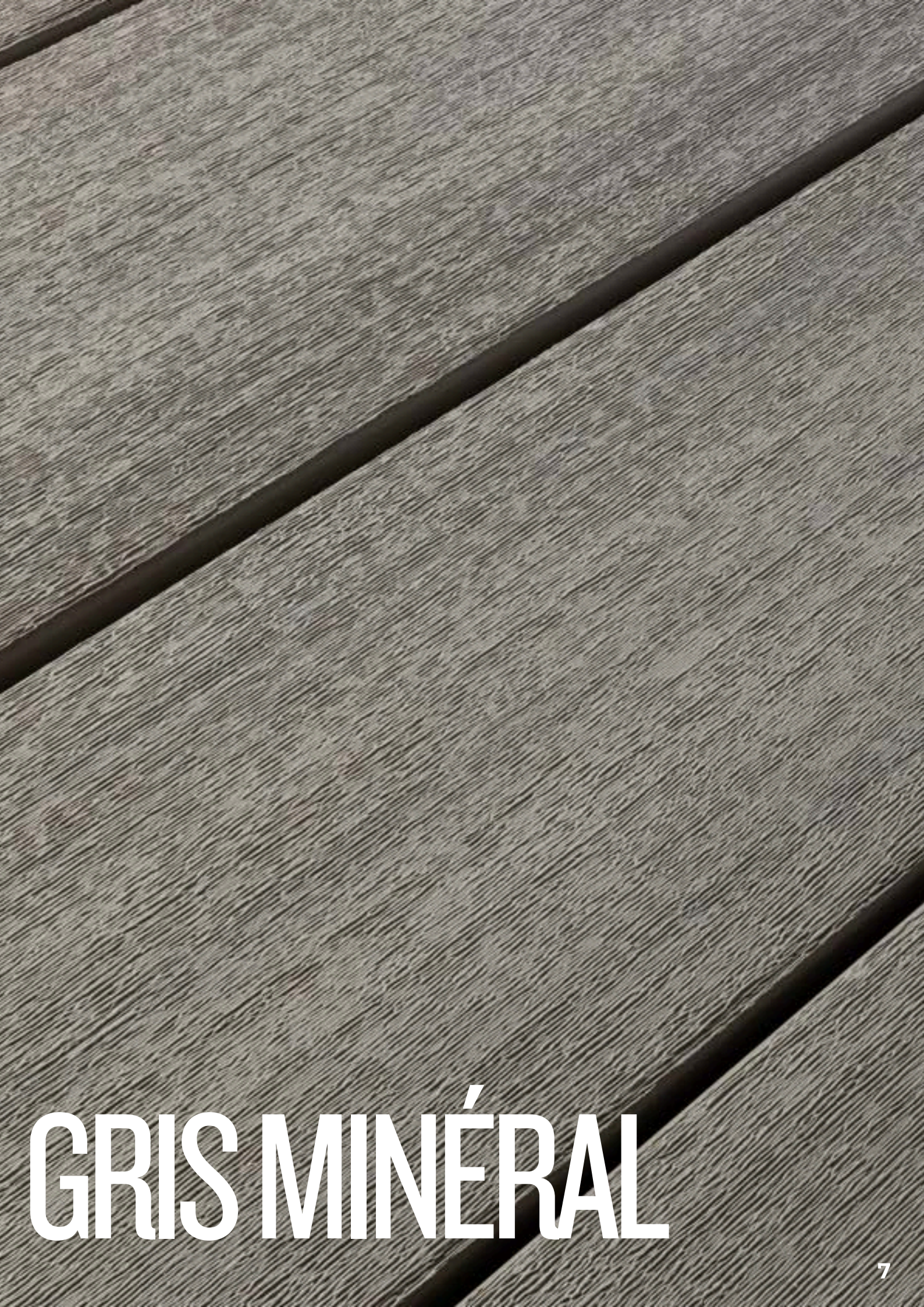
NOYER ÉLÉGANCE





Brun noble et structuré, aux accents de noyer patiné. Le grain fin et régulier accompagne les nuances plus denses.

LUMERA



GRIS MINÉRAL



GRIS MINÉRAL





Subtile beige grisé minérale, doux et apaisant. Les nuances légèrement cendrées renforce l'effet patiné.

LUMERA

TEST

PROPRIÉTÉ	MÉTHODE D'ESSAI	RÉSULTATS TESTS	NOTES / EXIGENCES
Composition	-	Noyau : PVC Cellulaire (Mousse) / Surface : ASA	-
Masse volumique	ISO 1183-1	0.61 g/cm³	-
Masse linéique	-	1.86 Kg/m	-
Écart de rectitude	EN 15534-1	≤ 1 mm / mètre	-
Tuilage	EN 15534-1	0.0 mm	Stabilité transversale parfaite
Charge maximale	EN 15534-1	3 450 N	Portée : 350 mm
Flèche sous une charge de 500 N	EN 15534-1	1.65 mm	Portée : 350 mm
Module d'élasticité	ISO 178	2 150 MPa	Essai de flexion sur le produit fini
Résistance à la flexion	ISO 178	24.5 MPa	Essai de flexion sur le produit fini
Comportement au fluage	EN 15534-1	Max ΔS = 1.85 mm	Facteur de fluage < 1.20
Résistance à l'indentation (Dureté)	ASTM D2240	Shore D : 78	Surface haute densité (ASA)
Résistance au vieillissement climatique artificiel	ISO 4892-2	Delta E < 1.5	3000 heures - Cycle 1
Gonflement et absorption d'eau (28 jours)	EN 15534–1 EN 317	< 0.1 % en masse	Imputrescible
Essai d'ébullition	EN 15534–1 EN 1087-1	Pas de délamination	-
Résistance au choc par masse tombante	EN 15534-1	Pas de fissure	Poids du percuteur : 1000g / Hauteur : 1000mm
Résistance aux taches	EN 319	Classe 5	Aucune altération visible
Abrasion	ASTM D4060-19	45mg	-
Glissance	DIN 51130	R13	Test sur la largeur
Retrait à chaud	EN 479	0.25 %	80°C - 6 heures
Dilatation thermique linéique	EN 15534-1	$80.0 \times 10^{-6}\ K^{-1}$	-
Réaction au feu - Essai à l'aide d'une source à flamme unique	EN 15534–1	Classe Bfl-s1	Auto-extinguible

MONTAGE

Avant toute installation d'un revêtement de terrasse composite, il est indispensable de prendre connaissance des réglementations locales en vigueur en matière de construction, afin d'identifier d'éventuelles exigences ou restrictions spécifiques. Les schémas et instructions présentés dans ce guide ont une valeur strictement illustrative et ne sauraient en aucun cas se substituer à l'intervention ou au conseil d'un professionnel qualifié. Toute réalisation doit être effectuée dans le strict respect des règles locales d'urbanisme et de construction applicables. L'utilisateur demeure seul responsable des choix effectués ainsi que de l'ensemble des risques liés à la mise en œuvre et à l'utilisation du produit.

Sécurité
Dans le cadre de tout projet de construction, le port d'un équipement de protection individuelle approprié est obligatoire afin de limiter les risques de blessure. Il est recommandé, sans que cette liste soit exhaustive, d'utiliser les équipements suivants lors de la manipulation, de la découpe et de la pose des produits : gants de protection, protection respiratoire, vêtements à manches longues, pantalons et lunettes de sécurité.

Outils
Des outils de menuiserie standards peuvent être utilisés. Il est conseillé d'employer des lames équipées de pointes en carbure. L'utilisation de vis et de clous spécifiquement conçus pour les revêtements de terrasse, en acier inoxydable ou avec un revêtement conforme, est fortement recommandée.



Préconisation :
Scie circulaire Ø190 : lame carbure TCG 60 dents, hook ~0/+5°, kerf fin-moyen.

Environnement
Une surface propre, lisse, plane et stable est indispensable pour garantir une installation conforme. Il est impératif de vérifier les normes locales de construction avant toute mise en œuvre d'un revêtement de terrasse. En cas de stockage préalable à l'installation, les produits doivent être conservés en permanence sur une surface parfaitement plane. Ils ne doivent en aucun cas être déposés sur un support irrégulier.

Construction
Les lames de terrasse composite ne sont pas conçues pour être utilisées comme colonnes, poteaux de soutien, poutres, solives, longerons, éléments porteurs principaux ni pour supporter des charges structurelles. Elles doivent impérativement être installées sur une sous-structure adaptée et conforme aux normes en vigueur. Bien que ces produits conviennent aux projets de rénovation, ils ne peuvent en aucun cas être posés directement sur des lames de terrasse existantes.

Électricité statique
L'électricité statique peut être plus fréquente dans les zones situées en altitude, en raison d'un taux d'humidité généralement plus faible. Dans ce contexte, une vigilance particulière est requise lors de l'utilisation d'éléments conducteurs tels que les garde-corps métalliques ou le mobilier, des décharges électrostatiques pouvant survenir plus régulièrement. Afin de limiter ce phénomène, il est recommandé d'appliquer un traitement antistatique sur la surface de la terrasse ou d'installer des tapis antistatiques à proximité des accès.

Important
Il est impératif de lire l'ensemble des sections du guide avant de débuter l'installation afin de garantir une mise en œuvre conforme et sécurisée.

MONTAGE

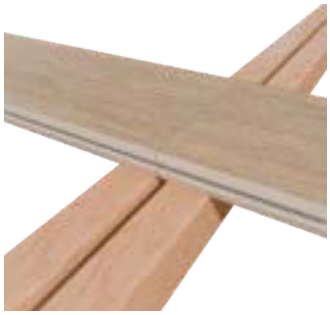
Ventilation
Les produits de terrasse composite ne peuvent pas être installés directement sur une surface plane. Ils doivent impérativement être posés sur une sous-structure adaptée afin de garantir une circulation d'air suffisante et non obstruée sous le revêtement, limitant ainsi les risques d'absorption excessive d'eau. En l'absence d'une ventilation adéquate, une accumulation d'humidité au niveau des zones non protégées par la couche de surface peut entraîner un phénomène de gonflement.

Un espace libre continu d'au moins 100 mm sous le revêtement est requis pour assurer une ventilation efficace sur l'ensemble de la terrasse, permettre la circulation de l'air entre les éléments adjacents et favoriser le drainage ainsi que le séchage. Si la hauteur disponible est inférieure à 100 mm (4 pouces), il est recommandé d'analyser les niveaux de précipitations maximales de la zone d'installation afin de déterminer la hauteur minimale nécessaire pour éviter tout risque d'inondation. Lorsque les conditions climatiques ne présentent pas de risque d'accumulation d'eau, une pente comprise entre 1 % et 2 % doit être intégrée à la structure, dans le sens de l'écoulement, afin d'éviter toute stagnation. En l'absence de pente et avec une hauteur insuffisante, les zones dépourvues de protection de surface peuvent présenter un gonflement en extrémité.

Chaleur et incendie
Une exposition à une chaleur excessive en surface, provenant de sources externes telles qu'un incendie ou la réflexion de la lumière solaire, peut altérer les performances des lames de terrasse composite. Les vitrages à faible émissivité (Low-E), conçus pour limiter les apports thermiques à l'intérieur des bâtiments, peuvent provoquer une concentration anormale de chaleur sur les surfaces extérieures adjacentes.
Cette élévation anormale de la température de surface, au-delà des conditions d'exposition usuelles, est susceptible d'entraîner une fusion, un fléchissement, une déformation, une décoloration, une augmentation des phénomènes de dilatation et de contraction, ainsi qu'un vieillissement prématuré du matériau. Les utilisateurs concernés par d'éventuels effets liés à la réflexion de la lumière solaire par des vitrages Low-E sont invités à se rapprocher du fabricant des éléments vitrés afin d'identifier des solutions permettant de réduire ou d'éliminer ces impacts.



ENTRAXE LAMBOURDE
35 CM



ABOUTAGE
SUR DOUBLE STRUCTURE

JOINT
5 MM SUR LA PERIPHERIE



PORTE A FAUX
2 CM MAXIMUM

GARANTIE LIMITÉE

1. GARANTIE GÉNÉRALE

Cette garantie est accordée exclusivement à l'acheteur résidentiel d'origine ou au(x) propriétaire(s) du bien immobilier au moment de l'installation (ci-après l'« Acheteur ») pour les produits de terrasse de la collection LUMERA (le « Produit ») utilisés dans une application résidentielle unifamiliale normale. Cette garantie ne s'applique pas aux applications commerciales.

Le Fabricant garantit que, pour une période de 25 ans à compter de la date d'achat initial, le Produit sera exempt de défauts matériels de fabrication et de matériaux résultant directement du processus de fabrication, et ne subira pas de fissures, d'échardes, de pourriture ou de dommages structurels causés par les termites ou la pourriture fongique, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien.

2. GARANTIE CONTRE LA DÉCOLORATION ET LES TACHES

Le Fabricant garantit également à l'Acheteur résidentiel que pendant la période de garantie de 25ans

- Résistance à la décoloration : La couleur du Produit ne s'estompera pas de plus de 5 unités Delta E (CIE) suite à l'exposition à la lumière et aux intempéries.

- Résistance aux taches : Le Produit résistera aux taches permanentes causées par des aliments et des boissons couramment utilisés sur une terrasse résidentielle, à condition que ces substances soient nettoyées avec de l'eau et du savon doux dans un délai maximal d'une (1) semaine après exposition. Cette garantie est strictement limitée aux taches de surface. Elle ne couvre pas les taches causées par des substances non alimentaires, des produits chimiques agressifs, ou l'accumulation de débris.

3. EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie ne couvre pas les dommages attribuables à :

- Une installation incorrecte ou non conforme aux directives techniques du Fabricant.
- Une utilisation commerciale, publique ou non résidentielle.
- Mouvements, tassements ou défauts structurels du support ou du sol.
- Catastrophes naturelles, pollution atmosphérique ou conditions environnementales anormales.
- Vieillissement normal, éraflures ou usure de surface due au passage.
- Exposition à des sources de chaleur extrême (réflexion de vitrages Low-E, barbecues, etc.).

GARANTIE LIMITÉE

4. SERVICE DE GARANTIE ET RÉCLAMATIONS

L'Acheteur doit notifier le Fabricant par écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut. Pour les réclamations liées aux taches, la preuve d'un nettoyage professionnel préalable (si le nettoyage domestique échoue) est requise.

5. CALENDRIER DE RECOUVREMENT PRORATA

En cas de réclamation valide, la responsabilité du Fabricant est limitée à la valeur prorata du Produit selon le tableau ci-dessous :

Années depuis l'achat	Recouvrement
0 - 10 ans	100%
11 - 13 ans	80%
14 - 16 ans	60%
17 - 19 ans	40%
20 - 22 ans	20%
23 - 25 ans	10%

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Transférabilité : Cette garantie est transférable une (1) fois dans les 5 ans suivant l'achat initial.

Limitation : Le Fabricant ne sera en aucun cas responsable des frais de main-d'oeuvre, de dépose, de réinstallation, de transport ou de tout dommage indirect ou consécutif. Sa responsabilité maximale est limitée au prix d'achat initial proratisé du matériau défectueux.



APPRO BOIS SERVICE
19 AVENUE NOBEL
92390 VILLENEUVE LA GARENNE
01 84 78 00 90
CONTACT@APPROBOIS.FR